Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 89 (2001)

Heft: 1451

Artikel: Procès des BGGE : victoire politique pour les Bad Girls

Autor: Lempen, Karine

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-282240

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Procès des BGGE

Victoire politique pour les Bad Girls

A la suite d'une campagne d'information sur le harcèlement sexuel menée en 1997 sur le site de l'Université de Lausanne, un professeur accusé de harcèlement sexuel par son assistante avait déposé plainte pénale contre inconnu. Quatre membres du groupe féministe *Bad Girls Go Everywhere* avaient été arbitrairement inculpées pour «calomnie, diffamation et tentative de contrainte». En mars dernier, après plus de trois ans de procédure et une mobilisation massive en faveur de la liberté d'expression et de la légitimité du travail d'information sur le harcèlement sexuel, les quatre Bad Girls ont été acquittées. Retour sur les faits.

Karine Lempen

Le 7 mars dernier, le Tribunal de Police de Lausanne a jugé que l'accusation de «diffamation, calomnie et tentative de contrainte» qui pesait sur quatre membres du groupe *Bad Girls go Everywhere* (BGGE) depuis 1997 était sans fondement. C'est en 1997, en effet, que le groupe féministe avait participé à la campagne romande d'information sur le harcèlement sexuel, et avait diffusé un tract qui mentionnait, entre autres, qu'une affaire de harcèlement sexuel était en cours à l'Université de Lausanne (UNIL). Ce tract était cosigné par différentes associations présentes sur le site universitaire et ne faisait mention d'aucun nom. Pourtant, le professeur accusé de harcèlement sexuel par son assistante avait déposé une plainte pénale «contre inconnu» pour «diffamation et calomnie». De tous les signataires du tract, seules quatre membres des Bad Girls avaient été arbitrairement inculpées. L'une d'entre elle, accusée d'avoir exercé des pressions sur l'organisatrice d'une journée «Egalité des chances» au cours de laquelle le professeur concerné devait prendre la parole, avait de surcroît été inculpée pour «tentative de contrainte».

Un comité de soutien s'organise

Estimant que l'inculpation des membres des BGGE revenait à étouffer tout débat sur le harcèlement sexuel et faisait également peser une menace sur d'autres associations et sur leur liberté d'expression, un comité de soutien a vu le jour. En septembre 1998, une série d'associations, de syndicats, de partis, et de personnes se sont en effet réunies pour assurer un soutien actif aux inculpées, et dénoncer publiquement le caractère arbitraire et injuste du procès qui leur était intenté. Ce comité a mené un important travail d'information et de mobilisation qui a consisté, notamment, à organiser des conférences de presse, à mettre sur pied des stands d'information, à récolter des signatures, à préparer des soirées de soutien, et à monter des actions de rue. En janvier 2001, plus de cinquante organisations avaient rejoint le comité de soutien. Début mars, plus de six cents personnes se déclaraient publiquement solidaires avec les inculpées. Entre-temps, la plainte pour harcèlement sexuel dont le professeur de l'UNIL faisait l'objet avait abouti à un non lieu, et la plaignante était à son tour inculpée pour calomnie et diffamation.

Retrait de la plainte pour calomnie et diffamation

Le 2 mars, quatre jours avant la date prévue pour le procès, le professeur a décidé de retirer sa plainte et de renoncer à toutes prétentions civiles contre les quatre militantes. La déclaration signée par les parties précisait, notamment, que «le professeur ne conteste pas la légitimité de la lutte contre le harcèlement sexuel», et que les quatre inculpées «n'ont jamais voulu s'en prendre au professeur lors de la campagne menée en 1997 par les Bad Girls à l'Université de Lausanne, campagne qui n'avait pour elles qu'un but d'information et de prévention générale à propos du harcèlement sexuel». Malgré le retrait de la plainte, le procès des Bad Girls devait tout de même avoir lieu. En effet, l'une d'entre elles était accusée de tentative de contrainte, un délit poursuivi d'office.

Procès pour tentative de contrainte

Environ septante personnes se sont déplacées, le 6 mars, pour assister au procès des Bad Girls. Plusieurs d'entre elles portaient des pancartes sur lesquelles on pouvait lire: «Je lutte contre le harcèlement sexuel... ce procès est aussi le mien.» Effervescence féministe sous les plafonds à caisson du Tribunal de police de Lausanne. Il s'agissait, pour le président du tribunal, de déterminer si une des Bad Girls avait exercé des pressions sur l'organisatrice d'une journée «Egalité des chances», à l'occasion de laquelle le professeur plaignant avait été invité à donner une conférence. Dans une plaidoirie aux conclusions politiques, l'avocat des BGGE, Jean-Michel Dolivo, a déclaré que la justice s'était fourvoyée en intervenant dans cette affaire et qu'une criminalisation des activités féministes devait à tous prix être évitée. A la sortie de l'audience, plusieurs personnes ont entonné des chants militants en signe de soutien aux inculpées.

Photo: MC + SD

Les femmes ont manifesté leur solidarité avec les Bad Girls le 8 mars à Lausanne.

Acquittement des Bad Girls

Le verdict qui a été rendu le 7 mars par le Tribunal de police de Lausanne représente une victoire politique importante pour les Bad Girls et les personnes qui les ont soutenues. En effet, le juge a non seulement acquitté la Bad Girl accusée, reconnaissant que les BGGE cherchent seulement à provoquer le débat et à lutter contre le harcèlement sexuel, mais il a également déclaré que même si les BGGE avaient voulu manifester devant l'hôtel où se déroulait la conférence du professeur plaignant, elles étaient en droit de le faire au nom de la liberté d'expression. Par ailleurs, le magistrat a critiqué la longueur de la procédure, ainsi que l'attitude du professeur qui a retiré sa plainte quatre jours avant le procès. Enfin, le dispositif du jugement laisse sous-entendre que l'affaire a été montée de toutes pièces.